



2 nouveaux vitraux Eglise St Caprais

a municipalité a mis en place un projet d'enrichissement du patrimoine de l'église St Caprais par la création de 2 vitraux contemporains, en remplacement de baies vitrées translucides. La sauvegarde des pierres et vitraux de l'édifice sera assurée par l'implantation d'une grille d'aération du bâtiment, apposée devant la porte d'entrée du lieu de culte.

Un groupe de réflexion composé de Dominique Legris, maître verrier et meilleur ouvrier de France, d'habitants du village, du Père Martin Tachoires, de Claire Macquet, chargée de l'Art sacré en Val d'Oise, et d'élus municipaux, après plusieurs réunions d'expressions sur le fond et le traitement du futur vitrail, a validé le 06 juin 2018 le projet dessiné, les

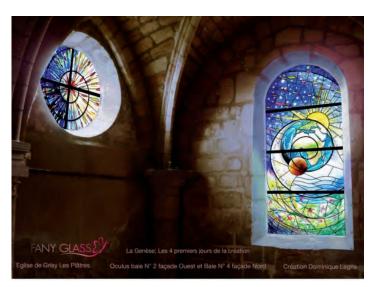
propositions techniques de faisabilité, les devis de fabrication et de pose des deux vitraux de Dominique Legris. Afin de financer en partie ce projet, la commune a décidé de faire appel à une collecte de dons.

Coût: 20 801.90€HT

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention potentielle du PNR : 10 000€
- Assureur AXA : 1 000€
- Banque Sté Générale: 750€
- Entreprises : 1 250€
- Collecte des donateurs : 5 000€
- Part restant à la charge de la commune de :
- 2 801,90€HT à 20 801,90 €HT.

Plus d'informations sur www.grislesplatres.fr





Initiez-vous aux gestes qui sauvent

La commune offre à tous ses habitants la possibilité de se former au 1^{er} secours. Inscription en mairie avant le 31/12/2018.





La vie



Urbanisme

Modification du PLU (plan local d'urbanisme) existant

Le plan local d'urbanisme (PLU) Grisy-les-Plâtres a été mis en place le 23 janvier 2009.

Objectifs du PLU de Grisy les Plâtres

- Satisfaire aux préoccupations locales, en particulier celle de conserver le caractère rural du village
- Répondre aux besoins de la population actuelle et future
- Préserver le cadre de vie, se mettre en compatibilité avec les directives émanant du schéma directeur de la région lle de France et de la charte du Parc naturel régional du Vexin français
- Respecter les dispositions du Code de l'urbanisme

Les règles portant sur les travaux d'urbanisme

Avant tout engagement et début de travaux, il est impératif de prendre connaissance :

■ Du plan local d'urbanisme voté par la municipalité, il doit être respecté dans l'esprit et la lettre

Ce document est consultable en mairie et sur le site www.grisylesplatres.fr

- Des formalités auxquelles sont soumis vos travaux et aménagements, au titre du Code de l'urbanisme
- Des pièces à joindre au dossier de demande de permis ou de déclaration préalable
- Du cadastre en ligne www.cadastre.gouv.fr

Le plan local d'urbanisme modifié de la commune, a été approuvé à l'unanimité le 20 juin par les élus locaux.

Ce projet conduit avec l'entreprise GENIN - SIMON, a permis :

- D'ajuster certains aspects du règlement et de ses annexes aux évolutions législatives récentes, notamment aux dispositions de la loi ALUR
- De rectifier quelques préconisations règlementaires qui s'avéraient mal adaptées
- D ze réactualiser les annexes du règlement pour prendre en compte les évolutions du Code de l'urbanisme: suppression du



Le cimetière de notre village et son entretien

Rappelons qu'en 2016 et 2017, les allées principales et secondaires du vieux cimetière ont été engazonnées, depuis elles sont régulièrement tondues par la Sté Chêne vert.

Pour parfaire l'entretien du site, la municipalité confie à cette société, le soin de désherber régulièrement les très vieilles tombes (et leurs abords) qui ne sont plus visitées par les descendants des défunts.

Par contre, l'entretien et le désherbage des abords des tombes plus récentes restent à la charge des familles.

La municipalité rappelle que l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse lui est proscrite depuis le 1^{er} janvier 2017 et le sera pour les villageois le 1er janvier 2019. En remplacement, peuvent être utilisés les produits de bio contrôle, à faible risque et utilisables en agriculture biologique.



COS, surface de plancher...

de diminuer la zone UEP située entre le CD 64 et le CR 21 au profit d'une zone d'activités UI à créer d'une superficie de 0,85 ha - ceci permettra l'implantation d'entreprises dynamisant l'emploi -

(le terrain est propriété de la commune)

- de réglementer la zone UI
- d'établir une orientation d'aménagement et de programmation sur la future zone d'activités
- de modifier le plan de zonage (création de zone UI et ajout d'un élément du paysage identifié)

Le projet n'a pas fait l'objet de remarque de la part des villageois. Selon la Loi, il a été transmis à la Préfecture du Val d'Oise pour son approbation définitive.

Vexin Centre - LES FINANCES 2018



e régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) s'applique depuis le 1er janvier 2018 à la Communauté de communes. La fiscalité professionnelle (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la Contribution Foncière des Entreprises, etc...) est perçue depuis cette date, directement par la communauté de communes et reversée aux communes à l'euro près, sur la base des sommes perçues en 2017, par le biais d'attributions de compensation. Cette décision a permis à la communauté de communes de bénéficier d'une dotation globale de fonctionnement beaucoup plus importante que celle perçue ces dernières années. Et si malgré tout ce montant n'est toujours pas au niveau de la DGF perçue en 2014, la perte progressive de la dotation intercommunale a pris fin.

Source:

Communauté de communes Vexin Centre www.ccvexincentre.fr

LES CHIFFRES CLEFS 2018

■ Budget de fonctionnement : 9 024 123,61 €
■ Budget d investissement : 1 979 769,18 €

■ Taux d'imposition

■ Taxe d'habitation : 2,82 %
■ Taxe foncier bâti : 2,36 %
■ Taxe foncier non bâti : 8,83 %

■ CFE (cotisation foncière des entreprises): 20,59 %

LE BUDGET COMMUNAL

Le budget prévisionnel 2018, proposé par la commission des finances du Conseil municipal a été voté lors de la réunion du Conseil municipal du 27 mars.

Recettes / Dépenses de fonctionnement : 774 691,71 €
 Recettes / Dépenses d'investissement : 280 320,20 €

LESTAXES LOCALES

■ Taxe d'habitation : 15,79%■ Taxe foncière bâtie : 13,65%■ Taxe foncière non bâtie : 62,29%

LES INVESTISSEMENTS ETTRAVAUX EN 2018 : 180 105,00€

Remboursements d'emprunts : 36 200€.Remboursement de caution : 600€.

- Frais d'études SIARP (eaux pluviales) : 18 000€.
- Etude acoustique dans la salle des fêtes : 2561,00€
- Modification simplifiée du Plan local d'urbanisme : 16 000€.
- Plantation d'arbres (Vigne, tilleuls) : 2 232€
 Accessibilité handicapés + conditions de
- travail du personnel communal : 8 310€.

Installations générales :

- Cour des Pouchets (SIARP): 5 043€.
- Cour des hirondelles (Murprotec): 11 155€.
- Stores salle du Conseil : 4 000€
- Studio GED: 534€
- Voiries : rues de l'Isle, Bois Queris, Sente du lavoir St Caprais, Chemin de Butel : 73 000€
- Bornes de propreté (déjections canines) : 500€
- Prises décorations de Noël : 500€
- Décorations de Noël : 670€
- Ordinateur mairie et école : 1300€



Vous habitez la Communauté de Communes du Vexin Centre ? Vous avez plus de 60 ans et vous souhaitez vous familiariser avec les outils numériques ?

Apprenez de manière conviviale à envoyer et recevoir des messages électroniques, accéder à Internet pour vos loisirs et démarches administratives et découvrez les applications pour accéder aux divers services administratifs ...

Réservez votre place dès aujourd'hui : le premier atelier est planifié le mardi 18 septembre

- 12 personnes maximum par atelier
- 6 ateliers de 14h30 à 16h00

D'autres dates et inscriptions

(avant le 10/09): www.grisylesplatres.fr

Infos Grisy

AGENDA

22 septembre

Sortie cueillette et dégustation de plantes sauvages comestibles avec l'association

- « Jardinons ensemble en Vexin »
- 23 septembre : 9h Rando pédestre organisée par le Foyer rural

6 octobre

Sortie avec l'association « Jardinons ensemble en Vexin »

La maison des insectes et le Parc du peuple de l'herbe

13 octobre :

Bourse aux plantes à Bréançon

- 21 octobre : 9h Rando pédestre organisée par le Foyer rural
- 18 novembre : 9h Rando pédestre organisée par le Foyer rural

11 novembre

Commémoration du centenaire de l'Armistice de 1918

- 25 novembre : Marché de Noël 9 décembre : Noël des enfants 16 décembre : Rando pédestre organisée par le Fover rural
- 16 décembre : 15h Goûter remise

des colis CCAS



Le passage à l'heure d'hiver aura lieu dans la nuit du samedi 27 octobre au dimanche 28 octobre 2018.



ETAT CIVIL

NAISSANCES:

- KIRCHHOFFERTimothée, François, Joseph né le 19 février 2018,
 COLAS NEVÈS Samy, Anthony,
- Medhy né le 24 mars 2018, BARJI Maati né le 14 juin 2018.

MARIAGES:

- Le 26 mai 2018, M. GODINHO Fabrice et Mme FERREIRA DAS **NEVES Marie-Christine**
- Le 23 juin 2018, M. RABAUD Julien
- et Mme MORDELET Léa
 Le 29 juin 2018, M. VERBRUGGHE Benjamin et Mme MONDÉ Audrey
 ■ Le 14 juillet 2018, M. BILLOT Christophe et Mme DIAMANTINO

Stéphanie DÉCÈS

- Mme DECAYEUX Elizabeth décédée à Cayeux-Sur-Mer
- le 19 mars 2018 M. DELAROCHE Jacques décédé
- à Pontoise le 19 avril 2018 MERLAUD Alain décédé
- le 10 mai 2018
- M. FROMONT André décédé
- à Marines le 24 juin 2018





Les diplômés récompensés

eunes diplômés 2018 (CAP, BEP, BAC et BAC technique et BAC pro) -Venez-vous inscrire en Mairie avant le 30 septembre munis du relevé de notes, une récompense vous sera remise lors de la cérémonie des vœux du Maire en janvier 2019.

LES ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des objets encombrants sera effectuée le jeudi 29 novembre.

PROPRETÉ DU VILLAGE:

STOP aux déjections canines sauvages

es trottoirs et autres espaces publics de Grisy-les-Plâtres sont souillés de déjections canines non ramassées, en particulier sur la place de l'église, la sente des Renardeaux et la rue du Vexin.

Serait-ce une des missions du personnel technique du village de les prélever ou bien un acte de civisme confié par nature à chacun des maîtres des toutous ? La réponse est dans la question.....! Pour engager chacun des maîtres à cet acte d'hygiène et de propreté, la municipalité a équipé les voies du



village de poubelles destinées à recevoir les petits sacs des collectes. Pour faciliter la tâche des maîtres des chiens, elle a installé sur la place de l'église et l'entrée de la sente des Renardeaux, des bornes de distribution de sacs de ramassage des déjections canines.

Merci de bien vouloir respecter les villageois et le personnel de la mairie en utilisant ces sacs et poubelles.

Rappel

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros).

Le Déploiement de l'information locale



La municipalité vous propose de vous abonner gratuitement au choix sur le groupe « Mairie de Grisy-les-Plâtres » d'un des 2 comptes spécialisés de réseaux sociaux « Facebook et Twitter » où elle prend soin dorénavant de faire part de l'actualité locale et des alertes diverses portant sur des événements nécessitant une attention personnelle. Si vous souhaitez être ainsi informé, sur votre ordinateur et votre smartphone, découvrez les processus d'abonnements

aux groupes « Mairie de Grisy-les-Plâtres », dans la pièce jointe au présent bulletin municipal.

Avant d'engager un des deux processus, si vous n'avez pas de compte personnel sur Facebook ou Twitter, il est nécessaire de le créer en se connectant sur le réseau social de votre choix, afin de remplir la formalité d'inscription indispensable.

10, rue Robert Machy 95810 Grisy-les-Plâtres Tél. 01 34 66 62 69 Fax. 01 34 66 43 61 www.grisylesplatres.fr **Horaires d'ouverture** de la mairie et de l'agence postale

Mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h Mercredi : 13h-17h Samedi : 9h-12h

Ce bulletin a été réalisé par : Directeur de publication : Christian Soret.

Comité de rédaction :
Catherine Carpentier, Alain Rochette.
Photos : C. Carpentier, S. Hamon.
Création et maquette : Valérie Jaunet.

Les futurs travaux dans la commune



En 2018

- Voirie (72 393€TTC, avec une subvention du Conseil départemental du Val d'Oise de 18 701€)
 - réfection de la voie arrière du cimetière
 - aménagement routier au niveau des 2 dernières maisons neuves de la rue du Bois Queris
 - création d'un écoulement des eaux de pluie dans le chemin de Butel
 - pose d'un enrobé au bout de la sente du lavoir St Caprais
- Sécurité attentat à l'école : installation et entretien d'un système de sonorisation centralisé avec des témoins lumineux silencieux de communication, pour un montant de 2115,31€TTC
- Travaux de réfection du toit de l'église déformé : devis en attente
- Nettoyage annuel des locaux de l'école, de la mairie, de la salle de réunion JFC GIR : devis en attente
- Accessibilité des locaux municipaux aux personnes handicapées : dallage de l'entrée de la mairie, implantation d'une main courante sur les marches d'entrée de la mairie : 2343€TTC
- Peinture des candélabres et des bancs de la place de l'église : confiée au personnel technique de la mairie.

- Réfection des trottoirs de la rue du général De Gaulle par la SEFO : date précise non définie
- Débarras des gravats de l'ancien tennis et des restes de l'aire de pique nique, sur le chemin de la Butte du moulin : 744€TTC
- Pose de dalles gravillonnées en lieu et place du chemin tracé dans le tapis herbeux, sous le liquidambar de l'école : 768€TTC

En 2019

- Insonorisation, changement des dalles du plafond de la salle de restauration scolaire, réfection des peintures de la dite salle, de la cuisine et des toilettes attenantes : en prévision 21 252€TTC. Une demande de subvention est demandée au Conseil départemental du Val d'Oise.
- Vitrail 21 : 2 vitraux contemporains pour l'église St Caprais, dessinés, fabriqués, posés par D Legris : 18 448€TTC.

Le projet fait l'objet de recherches de financements auprès de divers partenaires et du public ; pour sa part D.Legris engage personnellement 21% du montant de son devis, soit 3 262€. Pose d'une grille d'aération de l'église St Caprais par la Ste « Serrurerie 42 », pour un montant de 6 474€TTC.

Les animations du village

Le tournoi de pétanque le dimanche 3 juin



Remise des écharpes aux élus du Conseil Intercommunal de Jeunes (CIJ) à Vigny le 7 juin



Enora Bourmaud et Corentin Bureau – les 2 élus Grisyliens

Fête de l'école le samedi 23 juin







Les conseillers intercommunautaires autour du Président de la communauté de communes

Rencontre inter villages Adoslympiades le samedi 2 juin





rang	équipe	points
1	Cormeilles en Vexin 3	64
2 3	Bréançon 3	59
3	Boissy l'Aillerie 1	58
4	Bréançon 2	56
4 5	Bréançon 1	54
6	Boissy l'Aillerie 2	53
7	Cormeilles en Vexin 1	52
8	Marines 1	52
8 9	Grisy les Plâtres 2	50
10	Haravilliers 2	48
11	Cormeilles en Vexin 2	47
12	Haravilliers 1	47
13	Marines 2	42
14	Santeuil 1	41
15	Grisy les Plâtres 3	40
16	Grisy les Plâtres 1	31